



(LP/GUY GIOS)

Val-de-Marne

LUNDI 8 DECEMBRE 2008
www.leparisien.fr

Une amicale de locataires s'élève contre les surloyers

FONTENAY. Le 1^{er} janvier, les locataires de bailleurs sociaux dépassant le plafond de ressources devront payer un surloyer. Pour certains, il pourra doubler le loyer.

L'AMICALE des 17 Henriettes, réunissant des locataires des 493 logements de la Semidep à Fontenay-sous-Bois a signé la formule suivante : «Loi Boutin = surloyers + expulsions garantis ».

En ligne de mire, un décret du ministre du Logement qui modifie les règles d'application des surloyers à compter du 1^{er} janvier 2009. Un changement en profondeur qui vise à inciter les populations des classes moyennes à quitter le logement social pour le secteur privé. Les logements en zone urbaine sensible ne sont pas concernés.

« Les conséquences vont être dramatiques »

« Les conséquences vont être dramatiques, souligne François Insinga, le président de l'amicale des locataires. Les bailleurs qui avaient une certaine liberté pour appliquer les surloyers n'auront plus aucune latitude. Avec le décret, tout locataire dont les revenus dépassent de 21 % le plafond de ressources de référence devra s'acquitter d'un loyer supplémentaire. On veut faire passer pour des nantis des quinquagénaires arrivés en fin de carrière. »

Exemple, un couple de cadres touchant tous les deux 2 600 € par mois. La cinquantaine, ils habitent le quartier depuis près de vingt ans. Leur loyer actuel pour un 4-pièces est de 704 € dont un surloyer de 100 €. Avec les nouvelles règles de calcul, ils devront payer 1 418 €, soit un surloyer de 814 €.

« C'est une atteinte à la liberté, tempête François Delestre, représentant de l'amicale. On ne peut pas choisir la taille de notre logement, ni notre lieu d'habitation. »

Le bailleur, la Semidep, a estimé que sur son patrimoine concerné, 2 000 logements en Ile-de-France, 99 personnes devront assumer un surloyer. Ils sont moins d'une trentaine pour le moment. « Nous avons commencé notre campagne d'information sur le surloyer il y a un mois,



FONTENAY-SOUS-BOIS, HIER. C'est dans ces immeubles de logements sociaux, les 17 Henriettes, que va être pratiqué le surloyer vivement contesté par les locataires. (LP/V.V.)

confie un représentant de la Semidep. Les gens doivent répondre au questionnaire de ressources le plus vite possible afin que nous puissions effectuer les calculs pour la quittance de janvier. Si on attend le printemps, les gens devront rattraper le retard et payer plusieurs surloyers d'un seul coup. » L'amicale a alerté

tous les députés afin qu'ils regardent de plus près les conséquences de ce décret. Les locataires ont déjà obtenu le soutien des sénateurs de gauche dont celui de Jean-François Voguet, également maire (PC) de Fontenay. La loi sur le logement quant à elle sera discutée à l'Assemblée le 12 décembre. Avant cette

date, une réunion d'information est prévue demain, à 20 h 30, à l'école Paul-Langevin. « La plupart des gens n'ont pas compris, soupire François Insinga. Ils vont se retrouver avec des sommes exorbitantes à payer. »

HÉLÈNE BRÉAULT

L'amicale a ouvert un blog : <http://17henriettes.over-blog.com>.

C'EST SON JOUR

Hervé Pillet félicité pour son bénévolat



(DR)

Il fait partie des 20 bénévoles sur les 14 millions que compte la France à avoir été sélectionné pour la Journée mondiale du bénévolat, le 5 décembre. Le brigadier de police Hervé Pillet, 41 ans, se voit récompenser de ses vingt-cinq ans comme bénévole de la Croix-Rouge. Après avoir gravi un à un tous les échelons, l'homme est aujourd'hui délégué à l'action internationale décentralisée du Val-de-Marne. Une vie au service des autres en France mais aussi à l'étranger, avec une petite préférence pour le Togo, où le brigadier multiplie les actions d'aide à la population depuis 2000.

A NOTER

La série télé avec Stomy Bugsy diffusée ce soir

SOUVENEZ-VOUS, début août, le gymnase de l'école Charles-de-Gaulle à Nogent était transformé en boîte de nuit pour les besoins d'une série télé. Parmi les acteurs, le rappeur Stomy Bugsy. Le premier volet de « Ça va pas être possible », série quotidienne de quarante épisodes pour le moment, est diffusé ce soir, à 20 h 35, sur NRJ 12. Le chanteur y joue un vider de discothèque.

31 lieux dans le Val-de-Marne accueillent la fête des solidarités

Samedi 13 décembre - Entrée libre

FÊTE

des

SOLIDARITÉS

www.cg94.fr

Spectacles, animations,
concerts, ateliers, débats,
jeux, buvettes...VAL de
MARNE
Conseil général